

CERTIFICAT MEDICAL (Annexe)

(Application de la Loi du 15/12/1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.)

Je soussigné(e), docteur en médecine (nom et prénom)

Certifie avoir examiné ce jour M./Mme/Mlle (nom et prénom).....

Nationalité :

Date et lieu de naissance.....

Domicilié(e)

ET avoir constaté qu'il /elle ne souffre d'aucune des maladies pouvant mettre en danger la santé publique mentionnées ci-dessous :

1. maladies quaranténaires visées dans le règlement sanitaire international n°2 du 25 mis 1951, de l'Organisation mondiale de la santé ;
2. tuberculose de l'appareil respiratoire active ou à tendance évolutive ;
3. autres maladies infectieuses ou parasitaires contagieuses pour autant qu'elles fassent, en Belgique, l'objet de dispositions de protection à l'égard des nationaux .

Délivré à le

Signature du docteur

Cachet du cabinet du docteur

Le cas échéant,

Visa de l'Ambassade, du Consulat Général ou du Consulat

(Sceau)

A....., le